

La question est mise en délibération;

Le ministre des Finances (M. Fleming (Eglinton)) soulève l'objection que la proposition d'amendement est contraire au Règlement, en ce qu'elle reprend, dans une large mesure, l'amendement présenté durant le débat sur le budget.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Étant donné le débat qui s'est déroulé à la Chambre vendredi dernier, il m'avait semblé qu'elle avait elle-même conclu qu'il faudrait aujourd'hui s'attendre à l'étude du problème que pose le taux d'intérêt. J'ai éprouvé quelque difficulté à cet égard, parce qu'un sous-amendement très précis au sujet du taux d'intérêt a été proposé au cours du débat de l'exposé budgétaire. . .

D'autre part, la modification dont nous sommes saisis n'est pas dans le même sens. Le taux d'intérêt n'est pas mentionné dans le texte d'amendement qui nous est soumis. Je suppose donc que cet aspect,—c'est-à-dire que la Chambre s'attendait à ce débat,—ne s'applique pas effectivement.

Peut-on alléguer que nous reprenons des questions déjà réglées? Pour en juger il faut se demander comment on procède lorsqu'il s'agit d'étudier des motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Ce genre de motions donne, à bien des égards, une grande latitude aux attaques contre la politique du gouvernement, et il me semble que presque toute motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides pourrait, dans une certaine mesure, toucher à des problèmes d'ordre monétaire et financier. Cependant je ne suis pas convaincu de ce qu'a dit le ministre, c'est-à-dire que le projet d'amendement ne saurait être distingué du débat qui a eu lieu sur l'exposé budgétaire. Le budget a trait aux voies et moyens. Il vise l'imposition et les dépenses, ainsi que leur mise en équilibre. Autrement dit, il s'agit surtout d'un débat sur l'imposition. Or le projet de motion actuellement à l'étude soulève à mon avis le problème de la dette publique et la façon de la gérer. Il ne me semble donc pas que les deux sujets soient absolument congrus. Ils chevauchent, c'est vrai, mais ils ne sont pas absolument identiques dans le sens que la ligne de conduite du gouvernement en ce qui concerne l'emprunt de conversion reste absolument en dehors des résolutions budgétaires et se rapporte à des mesures distinctes prises par le gouvernement avec l'autorisation préalable du Parlement.

En consultant le texte du projet de résolution, il me semble avoir trait quant au fonds, à la gestion de la dette et à la politique monétaire, et les cinq exemples cités se rapportent à l'emprunt de conversion, et au taux d'intérêt bancaire, qui ne relèvent pas directement du budget. Je vois d'ailleurs que je fais erreur en disant que l'intérêt ne touche pas au budget, parce que le taux appliqué par les banques,—c'est-à-dire l'intérêt,—est un accroissement de la masse monétaire, soit un sujet qui peut se séparer du débat sur l'exposé budgétaire et des résolutions relatives au budget,—la dette nationale elle-même et les frais que comporte la dette publique.

Je pense que la gestion de la dette publique peut faire l'objet d'un débat distinct des autres questions financières ou fiscales qui se rattachent au budget. Quoi qu'il en soit je suis disposé à accepter avec générosité la proposition d'amendement d'abord, parce qu'il s'agit d'une motion de subsides et, en second lieu, à cause de ce qui a été dit à la Chambre vendredi. Pour cette raison, j'espère qu'on ne s'opposera pas davantage à la proposition. . .

Je suis enclin à accepter le dernier argument du ministre des Finances, soit que tout ce qu'on pourrait dire sur le présent amendement aurait pu être dit lors du débat sur le budget, mais cela ne veut pas dire que l'amendement soit inadmissible car il signale certains problèmes particuliers.

Si je me souviens bien du débat sur le budget, l'honorable député de Welland (M. McMillan) a été le seul député à traiter en détail de l'emprunt de conversion, et il avait droit d'en parler à ce moment-là, mais le présent amende-